

GONFREVILLE-L'ORCHER (Seine-Maritime)

Manoir de Bévilliers

Croisées et châssis

1528 / 1536



Avec six vestiges de ses châssis de fenêtre réalisés autour de 1530, le manoir de Bévilliers offre un témoignage exceptionnel sur les premières croisées à bâti dormant en France. Est-il besoin de préciser que nous ne connaissons pas plus d'une dizaine d'exemples de cette conception antérieurs à 1550 pour montrer leur rareté ? A Bévilliers, elles ont perdu leurs volets intérieurs, probablement lorsqu'elles ont été dotées de petits carreaux, mais cet écrien qui conserve quatre croisées et deux châssis demeure le seul à présenter une collection aussi importante. Si la perte de leurs volets est évidemment dommageable, la préservation dans le manoir de trois portes à bâti et panneaux nous permettra néanmoins d'en proposer une restitution, ces ouvrages étant d'ordinaire fabriqués par un même atelier et selon un parti décoratif commun. Le manoir de Bévilliers constitue donc une source de premier plan pour comprendre la genèse des croisées à bâti dormant et étudier les différences phases de leur mise au point.

1 / Le manoir¹

Le manoir de Bévilliers est situé sur le plateau qui domine la rive septentrionale de l'estuaire de la Seine. Cette appellation ne date que de la seconde moitié du XVI^e siècle. Au début de ce siècle, il s'agissait encore du fief de Sénitot appartenant à Louis de Viennens, décédé avant 1523. Sur l'une des clés de voûte de la cave du logis figure la date de 1528. On doit donc sa construction à sa fille, Jeanne de Viennens, qui apporte en dot la totalité des biens de la famille lors de son mariage avec Louis de Richebourg. Leur écu parti figure sur la cheminée de la grande cuisine du rez-de-chaussée (fig. 2.4), au milieu de leurs monogrammes « L » et « I » (pour J) que l'on retrouve en plusieurs endroits, et notamment sur les poignées en boucle des portes (fig. 12.2, 13.4 et 14.2). La construction est sans aucun doute terminée en 1536, cette date figurant autrefois sur un ensemble de carreaux du sol de la chapelle dont il ne reste aujourd'hui que de vagues fragments colorés². En 1552, Blanche de Richebourg, née de l'union de Louis et Jeanne, épouse Antoine de Brachon, seigneur de Bévilliers, qui délaisse ce fief proche de Lisieux pour l'associer à celui de Sénitot. Leur fils, Tristan de Brachon, épouse Marguerite Le Sens en 1579 et se convertit au protestantisme. A cette occasion, un temple est construit sur le domaine.



Fig. E.1. Le manoir au début du XX^e siècle
Carte postale E. Mellet à Harfleur (collection de l'auteur)

1 L'essentiel des informations historiques est issu de l'étude de G. Frémond, « Le manoir de Bévilliers », dans P. Jamme et J.-F. Dupont-Danican (dir.), *Gentilshommes et gentilhommières en pays de Caux*, Paris, 1996, p. 39-46. Voir également : C. Etienne et X. Pagazani, « Le manoir de Bévilliers à Gonfreville-l'Orcher », dans B. Beck et al. (dir.), *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, Caen, 2003, t. 2, p. 299-303 ; X. Pagazani, *La demeure noble en Haute-Normandie, 1450-1600*, Tours / Rennes, 2014 ; C. de Beaurepaire, « Note sur le manoir de Bévilliers près Harfleur », dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. 2, Dieppe, 1871, p. 263-272 ; S. de Merval, « Nouvelle note sur le manoir de Bévilliers », dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. 3, Rouen, 1874, p. 118-125.

2 Sur sa description, voir : C. Roessler, « Bévilliers, près Harfleur. Carrelage émaillé du château », dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. 2, Dieppe, 1871, p. 180-182.

Le logis se trouvait au centre d'un grand clos-masure dont il reste quelques vestiges des enclos qui le bordaient. Aux deux extrémités de sa façade antérieure, du côté sud, on observe les arrachements de trois murs de clôture (fig. 1.1 et 1.3). Sur sa façade opposée, un autre mur partait vers le nord depuis sa tour d'escalier hors-œuvre qui distribue ses trois niveaux sur caves voûtées (fig. 2.1). Le logis forme aujourd'hui un plan rectangulaire, mais il était doté au XV^e siècle de deux ailes courtes en retour d'équerre sur sa façade postérieure (fig. E.2). On accède au logis par deux portes qui étaient protégées par un porche voûté dont il ne subsiste que les arrachements (fig. 12.1). Celle de gauche donnait sur la cuisine et celle de droite sur la grande salle, le mur de refend qui sépare ces deux pièces conservant son passe-plat (fig. E.7 et E.8). A la suite, vers l'est, on découvre la chambre seigneuriale et ses annexes, dont une conserve un rare chauffe-pieds (petite cheminée) ménagé dans la façade antérieure. A l'étage, on observe la même disposition dictée par les trois refends : une salle haute au sortir de l'escalier, une chambre à l'ouest, une chambre à l'est avec ses annexes et l'oratoire éclairé par une fenêtre à trois lancettes (fig. 1.3). Au dernier étage, les pièces conservent des cheminées plus simples, mais qui indiquent leur fonction domestique.

Si le château de Gaillon, construit une vingtaine d'années plus tôt, a importé ou révélé de nouveaux talents qui s'expriment ici de belle façon dans le décor sculpté de ce manoir, et notamment dans ses cheminées traitées chacune comme un monument à part entière (fig. 2.4 et 2.5), la tradition médiévale imprègne encore fortement sa structure. Son escalier en vis hors-œuvre (fig. 2.1), ses grandes travées de fenêtres superposées qui interrompent la corniche, ses croisées profondément ébrasées, son décor polychrome de brique et de pierre sont bien à la manière française de la fin du Moyen Âge. En façade antérieure, les trois chaînes de pierre décorées de pilastres à disque ou à losange sont rythmées sur les refends intérieurs qui laissent deviner la distribution des pièces. Chaque étage est souligné par un fin bandeau mouluré formant un quadrillage qui n'est pas sans rappeler certains châteaux de la Loire. Il s'y installe un réseau losangé de briques surcuites posées sur un tapis de briques rouges. Cette polychromie, peut-être renforcée par un toit d'ardoises et utilisée depuis plusieurs décennies en Normandie, fera florès plus tard dans la capitale. Les frontons qui coiffent les lucarnes sont ornés des époux figurés à l'antique en médaillon et d'un écu timbré d'un heaume majestueux (fig. 1.1 et 1.2). La façade postérieure est dessinée avec plus de sobriété et l'ornementation sculptée a cédé la place à un jeu plus simple de moulures. Elle montre une belle enfilade de quatre croisées sur laquelle nous reviendrons (fig. 2.1 et E.4).

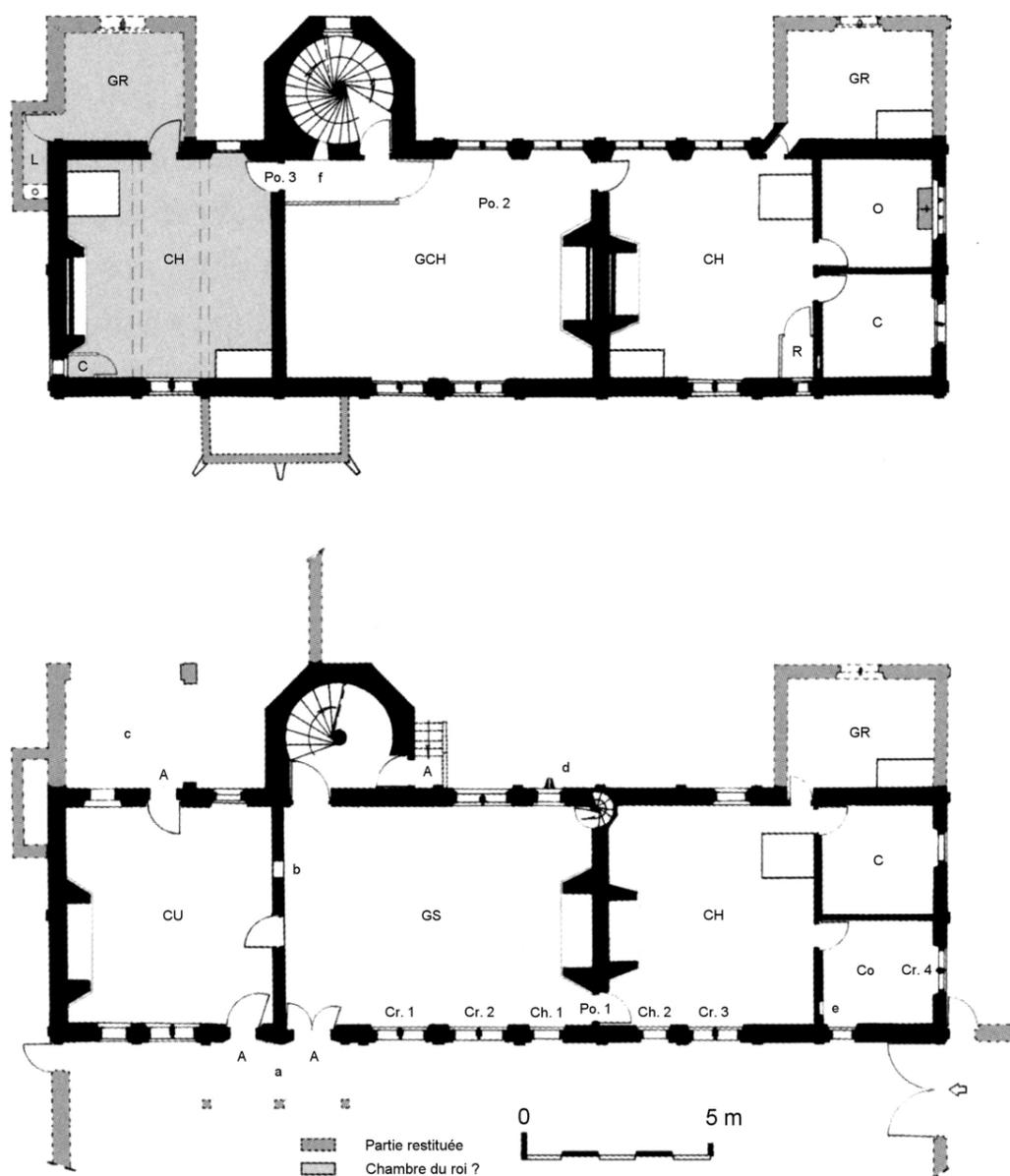


Fig. E.2. Plans et distributions restitués du rez-de-chaussée et du premier étage.
 C : cabinet. CH : chambre. Co : comptoir. CU : cuisine. GS : grande salle.
 GCH : grande chambre (salle haute). GR : garde-robe. L : latrine. O : oratoire. R : retrait.
 a : porche. b : passe-plat. c : portique. d : conduit d'évacuation. e : vis potoyer. f : tambour.
 Plans et légende : X. Pagazani, *La demeure noble en Haute-Normandie*, 2014.

Localisation des menuiseries.
 Cr. : croisée. Ch. : châssis. Po. : porte.

2 / Les six vestiges de fenêtre

Quatre croisées et deux châssis sont conservés dans des états différents. Ils sont situés au rez-de-chaussée et éclairent la grande salle et la chambre avec ses annexes qui la prolongent (fig. E.2). Aucun de ces ouvrages ne conserve ses volets intérieurs et tous ont été modifiés pour les doter de petits-bois ou les réparer, notamment par le changement de tous leurs éléments au droit des appuis en pierre. Nous indiquerons donc le degré d'authenticité de chacun de ces vestiges dont la conception est la même, pour ensuite choisir une croisée type qui nous servira de guide. La croisée n°1 éclaire la grande salle (planche n°3). Elle conserve son bâti dormant, son vantail vitré inférieur gauche et une grande partie de sa serrurerie. La croisée n°2 qui suit la première est la plus complète, puisqu'elle conserve son bâti dormant et ses quatre vantaux vitrés avec la serrurerie correspondante (planches n°4 à 6). Le châssis n°1 est contigu à la croisée n°2 (planche n°7). Il a encore son bâti dormant, son vantail vitré et une partie de sa serrurerie. Le châssis n°2 est dans la chambre qui suit (planche n°7). Il se présente sous la même forme avec toutefois un peu plus de serrurerie conservée. La croisée n°3 éclaire la même pièce (planche n°8). Elle conserve son bâti dormant, ses vantaux vitrés du haut remaniés, ses vantaux du bas et une partie de sa serrurerie. La croisée n°4 a été refaite en conservant toutefois son bâti dormant et en récupérant les organes de serrurerie de la menuiserie ancienne (planche n°9). Elle offre donc un intérêt plus limité. Sur la base de cette analyse, le relevé et la description ont été faits sur la croisée n°2, en complétant nos observations sur les autres ouvrages qui conservaient parfois des éléments manquants sur le modèle de référence. En fin d'étude, nous détaillerons trois vantaux de porte pour les mettre en corrélation avec les croisées et proposer une restitution de leurs volets, ces ouvrages ayant généralement une unité de fabrication et de décor.

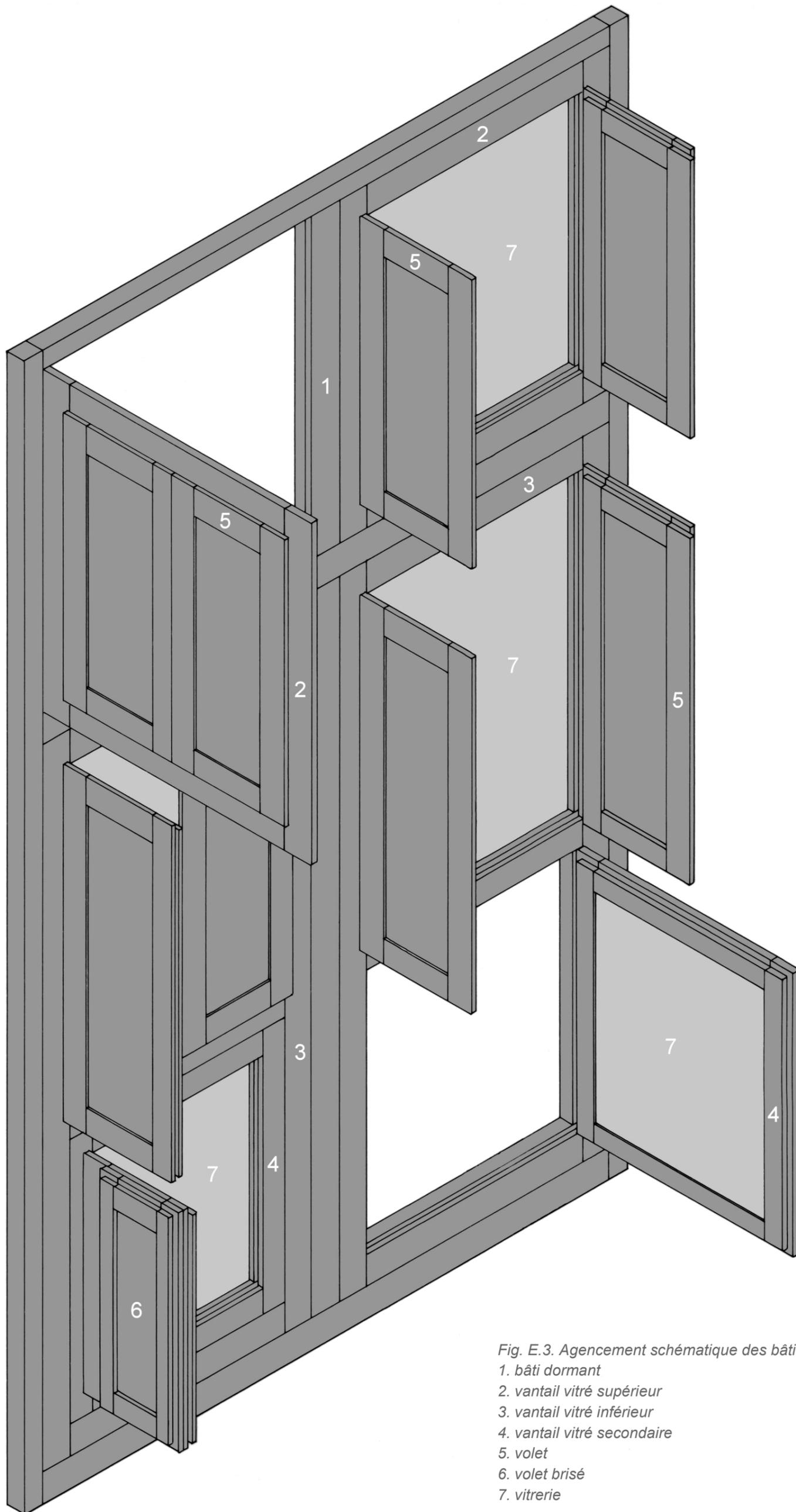


Fig. E.3. Agencement schématique des bâtis
 1. bâti dormant
 2. vantail vitré supérieur
 3. vantail vitré inférieur
 4. vantail vitré secondaire
 5. volet
 6. volet brisé
 7. vitrerie

Avant d'en étudier chacun des éléments, il est important de comprendre la conception générale de ces ouvrages qui est la même pour les croisées et les châssis, ces derniers étant comparables à une partie inférieure d'une croisée. Chaque croisée est composée d'un bâti dormant divisé en quatre compartiments définis par le meneau et le croisillon de la fenêtre et dans lesquels s'insèrent autant de vantaux vitrés (fig. E.3). Les vantaux du haut sont constitués d'un simple bâti, alors que ceux du bas sont divisés en plus par une traverse intermédiaire délimitant alors deux nouveaux compartiments, soit six sur la hauteur de la croisée. Tous ces compartiments étaient garnis d'une vitrerie mise en plomb, hormis les deux du bas qui étaient dotés d'un ouvrant secondaire sur lequel était sans aucun doute reporté une vitrerie. Cette disposition n'est plus visible, mais nous tenterons de la restituer d'après les éléments encore en place. La conception générale de ces croisées n'est pas étonnante et conforme aux usages de la fin du Moyen Âge. Par contre, la façon de disposer leurs volets intérieurs est quasi inédite puisque chacun d'eux était fractionné en deux éléments refermant l'un sur l'autre.

3 / La croisée n°2 La menuiserie

Le bâti dormant

Au vu des vestiges recensés principalement dans l'ouest de la France, lesquels restent exceptionnels, on peut penser que l'adoption d'un bâti dormant pour améliorer l'étanchéité des croisées, dont les ouvrants fermaient auparavant directement sur la maçonnerie, date des années 1520. On connaît cependant quelques exemples d'utilisation antérieure de bâtis dormants simplement vitrés dans l'architecture religieuse et on a eu probablement des essais préalables dans l'architecture domestique. Il est donc plus prudent de parler d'adoption et de généralisation rapide dans le deuxième quart du XVI^e siècle. Logiquement, ce bâti dormant vient s'appliquer en totalité sur un remplage de pierre (meneau et croisillon) à la face intérieure plane, comme nous allons le voir sur ces croisées. Il est donc surprenant d'observer ici que les quatre croisées du premier étage et les deux lucarnes associées en façade nord conservent des meneaux et croisillons feuillurés plus adaptés à recevoir des vantaux fermant sur la maçonnerie (fig. 2.1). Il reste heureusement quatre compartiments du haut, libres de tout châssis, pour expliquer cette curiosité (fig. E.4). Leur examen ne trahit aucun emplacement de gond ou de gâche pour de tels vantaux, mais trois cavités rebouchées et situées chacune au milieu des feuillures du haut et des rives verticales. La seule explication rationnelle est que ces croisées recevaient autant de bâtis dormants qu'elles avaient de compartiments, soit quatre en l'occurrence. Au-delà, nous n'avons aucune idée de la raison qui a poussé les maçons à employer des techniques différentes sur deux façades opposées. C'est la première fois que nous détectons cette façon de faire, mais les observations fines restent habituellement limitées du fait des remaniements successifs des baies et des menuiseries en place.



Fig. E.4. Croisée de l'étage (façade nord)

Le dormant de la croisée 2 est formé d'un bâti divisé en quatre compartiments par une traverse et deux montants intermédiaires. L'axe de cette traverse est placé à 68 centièmes du bas, soit un peu plus des deux tiers inférieurs. La traverse d'appui a été refaite en partie, mais son profil était identique à celui des montants et elle s'insérait dans une simple feuillure ménagée dans l'allège en pierre (plan n°5, section H-H). Sa rive inférieure est moulurée d'un quart-de-rond à deux carrés dont les extrémités sont flottées pour se raccorder aux montants (fig. 6.3). L'étanchéité avec les vantaux vitrés est améliorée par une double feuillure. Il est à noter que le cochonnet (partie saillante du dormant sur les tableaux de la fenêtre) est quasi nul (fig. 6.4 et 6.5), dans les limites de la réalisation des maçonneries.

Les vantaux vitrés

Les deux vantaux vitrés du haut. Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées. Ils demeurent arasés au bâti dormant, selon une technique propre à la fin du Moyen Âge où l'on utilisait des pentures articulées ou des paumelles posées en applique, ce qui n'est plus le cas ici, comme nous le verrons plus loin. Les premières croisées à bâti dormant utilisent logiquement cette technique avant de céder la place aux vantaux à recouvrement. On l'observe au manoir de Couesmes à Ancinnes (étude n°72005) et au château de Bois Orcan à Noyal-sur-Vilaine (fig. E.5 et étude n°35005), toutes deux des années 1520. A Béville, les vantaux possèdent une double feuillure qui leur permet de recouvrir quelque peu les

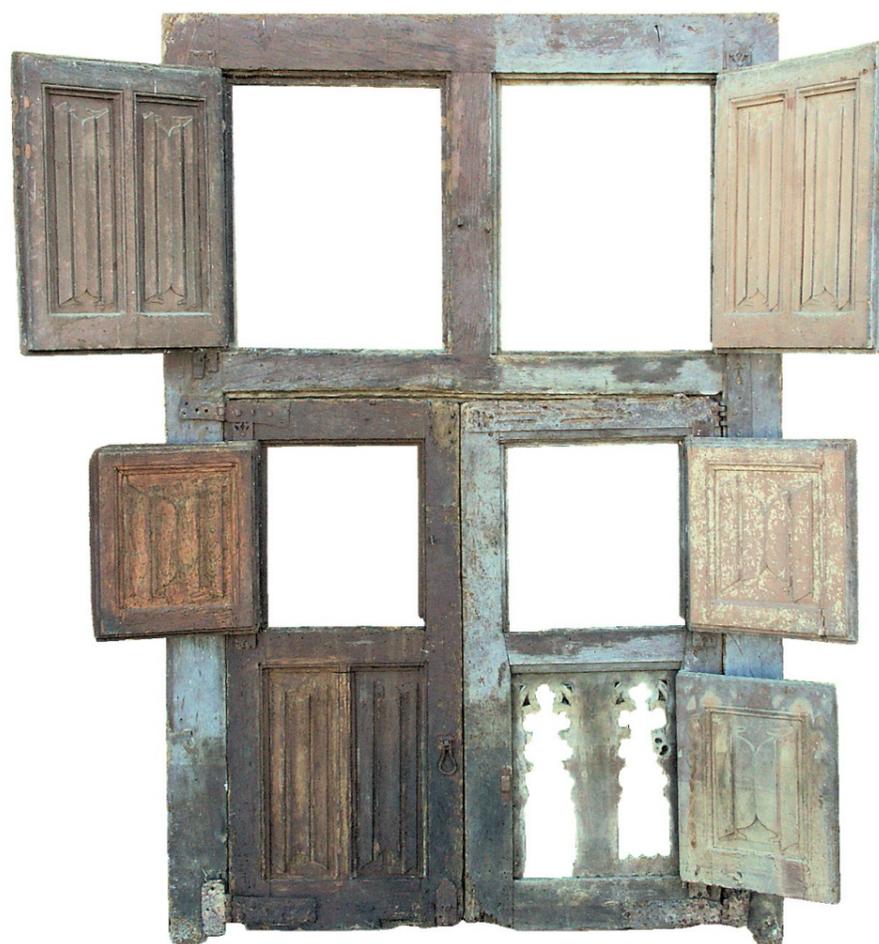


Fig. E.5. Château de Bois Orcan à Noyal-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine)

tableaux de pierre pour offrir une étanchéité bien meilleure, le cochonnet du bâti dormant étant inexistant (plan n°3). Ils sont moulurés à l'extérieur d'un bandeau, d'un quart-de-rond, d'un filet, d'une doucine et d'un autre filet avant la feuillure à vitre, l'ensemble étant raccordé à l'onglet et flotté en extrémité (fig. 5.5 et 6.2).

Les deux vantaux vitrés du bas et les deux ouvrants secondaires. Les deux grands vantaux du bas sont assemblés comme ceux du haut, mais une traverse intermédiaire, dont l'axe est placé à 46 centièmes du bas, divise chaque vantail en deux compartiments (planche n°4 et fig. 5.1)³. Les dimensions et les emplacements des fiches conservées sur ces vantaux montrent que la conception de leurs compartiments superposés était différente. Celui du haut recevait traditionnellement une vitrerie mise en plomb attestée par les feuillures extérieures et les traces de vergettes qui les maintenaient. Par contre, celui du bas, qui ne montre aucune feuillure extérieure, recevait un ouvrant secondaire remplacé aujourd'hui par un bâti moderne reprenant l'essentiel des caractéristiques d'origine. Curieusement, la mouluration de ces grands vantaux est différente de ceux du haut. Il n'y a plus un gros quart-de-rond, mais seulement un large bandeau, une doucine et un arrondi à peine esquissé avant la feuillure à vitre (fig. 6.5). Dans les deux compartiments du bas qui recevaient les ouvrants secondaires, la largeur des montants est plus faible du fait de l'absence de feuillure à vitre (plan n°4). Par contre, les feuillures intérieures des deux vantaux sont plus profondes, sans doute pour laisser plus d'épaisseur aux deux vantaux secondaires (plan n°4).

On peut s'interroger évidemment sur le type de vantaux utilisé en partie basse. Recevait-il une claire-voie en bois (petit panneau ajouré), un treillis, ou plus simplement une vitrerie ? Bien avant l'adoption du bâti dormant, les croisées ont intégré de petites claires-voies montées en judas sous la partie vitrée pour procurer un peu d'aération et des vues discrètes vers l'extérieur. Pour ne pas multiplier les exemples, on ne citera que ceux avec bâti dormant antérieurs au milieu du XVI^e siècle : châteaux de Bois-Orcan à Noyal sur Vilaine (Ille-et-Vilaine, fig. E.5, étude n°35005), de Sepmes (Indre-et-Loire, relevé du CRMH - Centre de recherches sur les monuments historiques) et de La Roche du Maine (Vienne, relevé du CRMH). Toutefois, ces claires-voies étaient de faible largeur pour maîtriser leur dilatation, tout comme les panneaux, et étaient installées logiquement sur les vantaux principaux du bas, alors dotés de montants intermédiaires et de rainures⁴. Il est donc peu vraisemblable que des claires-voies aient été adoptées à Bévilliers. Comme elles, les treillis, sans doute moins usités dans l'architecture élitaires, étaient installés sur les vantaux principaux et nécessitaient des rainures. Par contre, ils pouvaient être utilisés en grande largeur, sans montant intermédiaire. On ne peut totalement exclure le montage d'un treillis dans un vantail secondaire à Bévilliers, mais il reste lui aussi peu probable. Cette conception n'est attestée par aucun témoin, ne semble guère utile au regard d'un montage direct sur le vantail principal, et pour tout dire quelque peu incongru au vu de la qualité de ce manoir. On peut donc penser que les croisées de Bévilliers étaient dotées d'ouvrants secondaires vitrés permettant de jouer sur l'importance de la ventilation. Un bel exemple nous est donné par une croisée datée vers 1560 du manoir de Charnacé à Champigné (fig. E.6, étude n°49004). Sa conception est plus complexe, puisqu'elle utilise deux techniques pour ses vantaux et ses volets dont une partie est arasée et l'autre à recouvrement, mais elle montre parfaitement l'avantage offert par l'adjonction d'ouvrants vitrés secondaires sur des croisées de grande hauteur. On l'observe également en 1608 pour des réparations de croisées au château de Saint-Germain-en-Laye : « En ung cabinet rond, est nécessaire de faire de neuf à l'une des croisées un grand châssis à verre de six pieds de hault [1 960 mm] et deux piedz de large [653 mm], avec ung autre petit châssis à verre par dedans »⁵.

Les volets

Les volets des compartiments supérieurs et intermédiaires. Ces volets n'ont pas été conservés, mais les fiches en place permettent d'en retrouver la conception. Étonnamment, on constate que les fiches ne sont pas posées seulement le long des ébrasements, mais qu'elles sont doublées par une autre paire de fiches au droit du meneau (planches n°4 et 8), indiquant que chaque compartiment n'était pas fermé par un volet, mais par deux plus étroits. Cette étonnante disposition, bien peu commode, même si elle peut se justifier par une embrasure intérieure peu profonde qui aurait pu cependant conduire le menuisier à adopter des volets brisés, était également employée à la fin du XVI^e siècle au manoir de Vilembert à Saint-Gatien-des-Bois (étude n°14016). La disposition des fiches, l'emplacement des verrous au droit de chaque traverse des vantaux vitrés et le système de fermeture des volets montrent qu'ils étaient posés à recouvrement, et donc sans aucun doute constitués d'une structure à bâti et panneau. Nous verrons plus loin les hypothèses de restitution de ceux-ci, mais on constate qu'il ne s'agit plus d'une croisée où tous les ouvrants sont arasés traditionnellement au nu intérieur du bâti dormant, type Bois-Orcan (fig. E.5). Le système est mixte⁶, mais ne mélange pas comme à Charnacé les deux techniques sur les mêmes ouvrants (fig. E.6), pour ferrer plus simplement les volets à recouvrement tandis que les vantaux vitrés restent arasés. Bien sûr, quelques décennies plus tard, la technique du recouvrement des ouvrants s'étendra à l'ensemble des croisées.

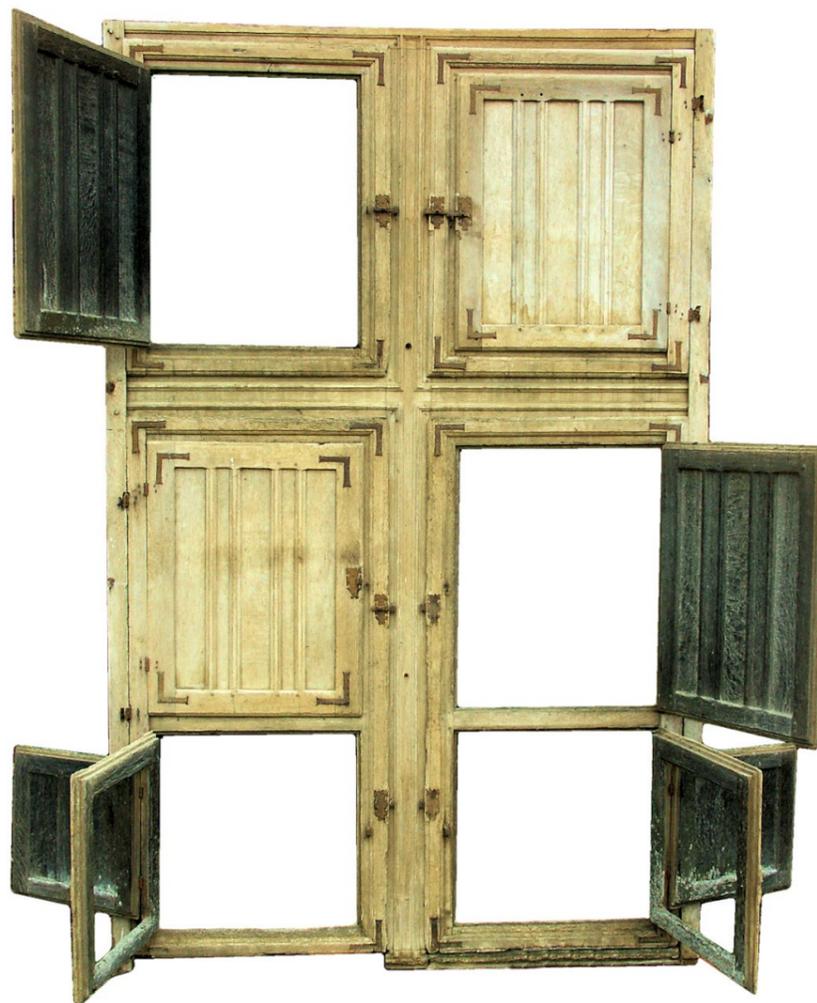


Fig. E.6. Manoir de Charnacé à Champigné (Maine-et-Loire)

3 Outre l'ajout de petits-bois, ces vantaux ont été modifiés pour les condamner en remplaçant leur traverse inférieure qui a été clouée à la pièce d'appui, elle-même modifiée. Non sans difficulté, nous n'avons donc pu qu'ouvrir à nouveau le vantail gauche pour notre étude.

4 Il faut mentionner un cas très particulier où des vantaux secondaires sont utilisés, comme à Bévilliers, mais d'une façon qui défie toute logique. Il s'agit d'une croisée du manoir de Nolongues à Jouarre (Seine-et-Marne, relevé du CRMH), datée du deuxième quart du XVI^e siècle, dont les deux compartiments des grands ouvrants du bas présentent des feuillures extérieures pour recevoir des vitreries superposées. On ne comprend donc guère ce qui a poussé le menuisier à doubler en partie basse ces vitreries par des vantaux secondaires dotés de claires-voies dont la fonction nous échappe. Elles ne pouvaient ni apporter un peu de ventilation, ni créer des vues discrètes vers l'extérieur.

5 F. de Mallevoüe, *Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610*, Paris, 1911, p. 200.

6 Pour un système équivalent, voir notre étude d'une croisée de la région de Carentan-les-Marais du deuxième quart du XVI^e siècle (étude n°50003) et d'un châssis du milieu de ce siècle au manoir de la Petite-Viandrie à Préaux-du-Perche (étude n°61008). Sur les différentes techniques mises en œuvre durant la première moitié du XVI^e siècle, voir : A. Tiercelin, « A l'aube des temps modernes, une révolution technique bouleverse la conception des croisées », dans *Monumental*, semestriel 1, Paris, 2020, p. 22-25.

Les volets des deux compartiments inférieurs. Les ouvrants secondaires cités plus haut avaient évidemment des volets à l'arrière des vitreries mises en plomb. On peut estimer, au regard des autres volets et de la position des verrous sur les ouvrants secondaires (fig. 7.2 et 7.4)⁷, qu'ils étaient eux aussi à recouvrement. Plus intéressants sont les couplets (petites charnières horizontales) visibles sur les ouvrants secondaires modernes et que l'on retrouve en réemploi sur plusieurs vantaux (fig. 10.6). En effet, ces petites charnières posées en applique sont généralement réservées à l'articulation de volets brisés. Il pourrait donc s'agir d'une récupération de couplets qui indiquerait que les volets l'étaient. De plus, au vu de la faible profondeur des ébrasements intérieurs, la brisure se justifie pleinement. C'est d'ailleurs probablement ce qui a poussé le menuisier à employer deux volets séparés sur les autres compartiments vitrés.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés du haut et des ouvrants secondaires (fig. 11.2) est assurée par des fiches à broche rivée à cinq nœuds (hauteur 67 mm, diamètre 15,5 mm), et celle du bas par de fortes fiches exceptionnellement à sept nœuds (fig. 11.1 et 11.2) (hauteur 143 mm, diamètre 27 mm). Nous avons donc ici un emploi général de fiches bien conçues, malgré la reconduction de vantaux vitrés arasés au nu intérieur du bâti dormant, conception logique pour cette période et qui aurait pu conduire le serrurier à fabriquer des organes en applique, c'est-à-dire des paumelles ou des charnières comme on les observe encore à cette période (Bois-Orcan, fig. E.4 ; château de la Roche-du-Maine à Prinçay dans la Vienne, relevé du CRMH).

La rotation des volets des compartiments supérieurs et intermédiaires était également assurée par de petites fiches à cinq nœuds (fig. 11.3) (hauteur 46 mm, diamètre 10,5 mm). Elles étaient parfaitement adaptées à des volets à recouvrement, alors que la croisée que nous avons étudiée dans la région de Carentan-les-Marais (étude n°50003), datée du second quart du XVI^e siècle, utilisait des fiches plus compliquées avec un axe déporté pour résoudre le recouvrement et fichier leurs deux ailes dans des mortaises parallèles au parement. Ici, l'aile fichée dans le vantail est maintenue dans une mortaise réalisée en biais. Par la suite, cette aile sera plus classiquement fichée dans une mortaise perpendiculaire au parement, au risque de traverser le montant, et fixer par des clous introduits depuis le chant de celui-ci.

Pour les volets des deux ouvrants secondaires du bas, il nous manque leurs organes de rotation. Il s'agissait probablement de petites fiches accompagnées de couplets pour articuler leur brisure (fig. 10.6). Ces couplets s'observent en réemploi sur les trois croisées et une autre, totalement refaite, qui éclaire la grande salle depuis le nord.

Les organes de fermeture

La fermeture des vantaux vitrés du haut et du bas est assurée par des verrous sans platine qui rappellent le siècle précédent, placés au niveau de chaque traverse (fig. 10.3 et 10.4). Cette disposition est observée ici pour la première fois et s'explique sans aucun doute par une l'utilisation de volets à recouvrement. Les emplacements choisis permettent en effet de manœuvrer les verrous sans être gêné par les volets. Ce n'est pourtant pas la disposition qui sera retenue pendant les deux siècles suivants où les targettes seront posées le long des volets et ne pourront être manœuvrées sans les ouvrir, voire en les entaillant.

Les vantaux du haut des croisées 2 et 3 possèdent des verrous dont le pêne forme un demi-rond mu par un bouton simple (fig. 10.4). Ils ont une longueur moyenne d'environ 110 mm. On observe ce même modèle sur les traverses haute et basse des vantaux du bas de ces croisées et des châssis 1 et 2 (fig. 7.1 et 7.2). Sur la traverse intermédiaire des vantaux du bas et des châssis, le verrou est plus fort et d'une longueur d'environ 140 mm (fig. 10.3). Sur les croisées 1 et 2 (et 4 en réemploi), la forme de son bouton est identique aux autres. Sur les châssis 1 et 2 (fig. 7.3 et 7.4), ainsi que sur la croisée 3 (et 4 en réemploi, fig. 10.5), le pêne a une section ronde et son bouton décoré est disposé comme une pendeloque, selon un type plus courant aux siècles précédents. Les gâches et les conduits sont ornés de cannelures.

A côté de ces systèmes traditionnels, celui utilisé pour les volets supérieurs et intermédiaires est plus surprenant, mais comme l'était l'utilisation de volets par paire. Ils étaient fermés par deux petits tourniquets fixés sur les traverses qui nous indiquent l'épaisseur des volets (fig. 11.4). Ils devaient être difficiles à manœuvrer et il est probable que les volets restaient la plupart du temps ouverts ou simplement poussés contre les vantaux, sans chercher à les condamner réellement. Il y avait peut-être un petit clou sur les volets ou les traverses du bâti dormant pour limiter la rotation de ces tourniquets et en faciliter l'ouverture ou la fermeture.

Les organes de préhension

La préhension des vantaux vitrés était possible par les boutons des verrous. Toutefois, afin de rendre le système plus confortable et à l'instar de plusieurs exemples qui utilisent des pendeloques en plus des organes de fermeture, la préhension est ici améliorée par une petite poignée en boucle sur chacun des vantaux vitrés du haut (fig. 11.5 et 11.6) et par une poignée plus large montée sur des rosettes sur les vantaux du bas (fig. 9.5 et 11.7). Elle est formée dans un fer de base carrée dont les angles sont légèrement arrondis. Chaque face est creusée d'un sillon et ensuite le fer est tordu sur lui-même pour former une torsade.

Les organes de fixation

Le bâti dormant est fixé par des pattes à sceller dont la tête est découpée en accolade, selon une forme très usitée à la fin du Moyen Âge (fig. 10.1). Il est maintenu par trois pattes de chaque côté, deux en pied et une en tête. Cette fixation périphérique est renforcée par deux boulons sur rosace qui traversent le montant et la traverse intermédiaires et sont maintenus par des agrafes scellées dans le meneau et le croisillon (fig. 10.2).

La vitrerie

Les petits-bois visibles aujourd'hui pour doter ces menuiseries de petits carreaux sont évidemment postérieurs. Ils sont sans aucun doute à l'origine de la suppression des volets intérieurs qui ne pouvaient être fermés, donc inutiles. A l'origine, elles étaient dotées de vitreries mises en plomb, parfaitement attestées par les traces de vergettes plus ou moins apparentes. Certaines étaient entaillées et ont laissé des empreintes très nettes (fig. 5.1), mais on observe également de simples clous qui indiquent des emplacements plus nombreux (plans n°8).

⁷ Les gâches sont placées en face des traverses des ouvrants secondaires pour manœuvrer les verrous sans être gêné par le recouvrement des volets.

4 / Les portes

Quelques portes attribuables au XVI^e siècle sont encore en place. Certaines ont été déplacées et d'autres proviennent manifestement d'ailleurs ou sont le fruit de remontage de panneaux anciens dans des bâtis plus récents. Nous nous sommes donc appliqué à rechercher les modèles qui pouvaient être mis en relation entre eux et avec la période considérée pour détecter les portes d'origine. Ces ouvrages nous permettront d'esquisser ce que pouvait être le décor des volets des croisées. Cinq portes peuvent ainsi être rattachées à la construction du manoir. Il s'agit des deux portes des entrées de la façade antérieure (planche n°12), d'une porte du rez-de-chaussée entre la grande salle et la chambre (fig. 13.1 et 13.3 à 13.5 ; plan n°12), d'une porte à l'étage qui donne sur la chambre ouest au sortir de l'escalier (fig. 14.3 à 14.7), et d'une porte réinsérée dans une cloison à pan de bois divisant la grande chambre de cet étage (fig. 13.2, 14.1 et 14.2 ; plan n°13).

Le mode de fabrication des deux premières avec leur bâti étré sillonné supportant un cours de planches (fig. 12.5), mais surtout leur frise de cavaliers et d'animaux fantastiques qui se poursuit en entablement des ouvertures permet sans difficulté de les dater de l'origine du manoir (fig. 12.4 et 12.6). Curieusement, celle de l'ouest n'est pas sur la carte postale du début du siècle dernier (fig. 12.3 et E.1). Elle a donc probablement été déposée et reposée lors d'une restauration. Son imposte est une modification moderne. Bien que ces portes aient perdu une partie de leur serrurerie, on notera que celles de l'est conservent une boucle de tirage disposée inhabituellement de façon verticale et plus secondairement des nœuds de gond étroits et hauts (fig. 12.5). La platine en « L » de la boucle du vantail gauche n'est autre que le monogramme de Louis de Richebourg (fig. 12.2). Geneviève Frémond⁸ signale celui de son épouse sur le vantail droit, mais on n'en voit aucune trace.

On retrouve sur la première porte intérieure n°1, qui est à son emplacement d'origine, ces nœuds de gond particuliers montés sur des ailes fichées (fig. 13.3) et une boucle de tirage posée sur le monogramme de Louis de Richebourg (fig. 13.4). La porte est traditionnellement divisée en deux registres de trois panneaux étroits et est moulurée aux deux faces de façons différentes⁹. Son parement visible depuis la grande salle montre un bâti mouluré d'un quart-de-rond à deux carrés raccordé dans les angles au ciseau et amorti en partie basse sur un chanfrein formant glacis (fig. 13.4 et 13.5). On voit ici l'emploi d'une moulure antique transposé à une méthode médiévale. Le bâti est également décoré d'un élégi simple sur ses montants et traverses intermédiaires, lequel est arrêté à chaque assemblage. Les panneaux sont décorés d'une table cernée d'un filet, d'un bandeau et d'une large doucine. En extrémité, la moulure est rapportée à l'onglet pour pousser les profils au bouvet sur toute la hauteur des panneaux et simplifier la fabrication¹⁰. On notera que la plate-bande est également rapportée, puisque le fil du bois se retourne sur les quatre côtés du panneau (fig. 13.5 et 14.7 sur la porte 3), au contraire des panneaux refaits. Le revers du vantail est plus simple, avec des panneaux à glace et un bâti mouluré d'un quart-de-rond à un seul carré amorti sur un glacis.

La deuxième porte intérieure présente la même conception générale, mais n'est plus à son emplacement d'origine¹¹. Elle n'est moulurée que d'un côté et était plutôt destinée à ouvrir sur un dégagement (fig. 13.2 et 14.1). Au contraire des précédentes, ses panneaux ne sont pas moulurés. Sa boucle de tirage verticale est posée sur une platine en « I », le monogramme de Jeanne de Viennens (fig. 14.2). Son loquet à pucier et ses organes de rotation sont des ajouts ultérieurs.

La troisième porte intérieure est semblable, mais plus mutilée (fig. 14.3 et 14.4). Il lui manque quatre panneaux et son degré d'altération est surprenant au regard de son emplacement. Ses nœuds de gond sont identiques (fig. 14.5), mais sa boucle de tirage est posé sur une platine sans monogramme (fig. 14.6). Son bâti est mouluré aux deux faces de la même façon, avec quarts-de-ronds et élégis. Ses panneaux ont la même mouluration que la porte 1 (fig. 14.7).

5 / Restitution d'une croisée

Bien que ces croisées aient perdu des éléments importants de leur structure, les indices recueillis sur les six vestiges, alliés à l'analyse des vantaux de porte et d'un passe-plat (fig. E.7 et E.8), permettent d'en proposer une restitution argumentée que nous espérons fiable. Cette image restaurée donne à voir dans le détail la conception de ces premières croisées sur bâti dormant et de mesurer la variété des solutions mises en œuvre avant une certaine « standardisation » à partir du milieu du XVI^e siècle (plans n°9 à 11 et fig. E.3).

Le bâti dormant

Sa pièce d'appui est conservée en grande partie. Seules ses deux feuillures ont été éliminées et recouvertes de part et d'autre du meneau par une grosse traverse en quart-de-rond qui forme une nouvelle pièce d'appui plus haute, mais remplace également les traverses basses des vantaux vitrés (fig. 6.3 et 6.4). Cette modification a condamné leur ouverture. Le profil d'origine de la pièce d'appui a pu être restitué sans difficulté en rétablissant la hauteur de deux feuillures (plan n°5, section H-H). Elle vient

Fig. E.7. Passe-plat (côté grande salle)

Les deux vantaux ont été remaniés (au moins les fiches, les verrous et les battants du milieu à noix) et les panneaux refaits, peut-être selon le modèle d'origine. Le bâti dormant semble bien appartenir à la construction d'origine.



8 G. Frémond, op. cit., p. 40.

9 Les panneaux du bas et le montant, côté serrure, ont été refaits.

10 On observe également cette technique sur des croisées du second quart du XVI^e siècle du manoir de Nolongues à Jouarre (Seine-et-Marne, relevé du CRMH) et d'un manoir de la région du Mans (étude n°72007).

11 Les deux panneaux et le montant, côté serrure, ont été refaits.

ainsi affleurer le niveau de l'appui en pierre et est conforme en cela aux autres éléments du bâti et aux usages de cette époque.

Les deux vantaux vitrés inférieurs

Leur traverse basse a été éliminée et remplacée par un élément en quart-de-rond renforçant la pièce d'appui. Nous l'avons restituée logiquement avec un profil mouluré identique aux montants et à la traverse haute (plan n°5, section H-H), à l'instar des vantaux vitrés du haut.

Les deux vantaux vitrés secondaires du registre inférieur de la croisée

Leurs fiches et leurs gâches montrent qu'ils étaient eux aussi arasés au nu intérieur des vantaux vitrés principaux. Nous avons restitué pour chacun un bâti simple, sans mouluration extérieure, d'une épaisseur de 38 mm (plan n°4, section E-E ; plan n°5, section H-H).

Les quatre paires de volet des deux registres supérieurs de la croisée

La position des fiches indique qu'ils allaient par paire et qu'ils étaient à recouvrement sur les vantaux vitrés. Les tourniquets montrent quant à eux leur mode de fermeture et l'épaisseur de leur recouvrement (13 mm sur le vantail supérieur gauche ; 15 mm sur le vantail droit). Leur implantation en face des montants des volets du milieu précise qu'il fallait d'abord fermer les autres pour condamner l'ensemble (plan n°9). La cohérence de fabrication entre les vestiges de châssis de fenêtre, le passe-plat et les trois portes intérieures, dont une située entre les deux pièces renfermant les châssis, fournit de précieuses indications pour restituer les volets. Traditionnellement, seul leur parement extérieur était mouluré, c'est-à-dire celui qui était visible durant la journée lorsqu'ils étaient ouverts. Ils fermaient l'un sur l'autre par un jeu de feuillures, l'ensemble étant condamné ensuite par deux tourniquets. Ces feuillures conduisaient inévitablement à des battants du milieu de section différente. Nous avons donc équilibré la largeur des éléments des volets en position ouverte (plan n°3, section A-A : 67 mm). A l'instar des vantaux de porte, les bâtis sont ainsi moulurés d'un quart-de-rond sur trois côtés amorti sur un glacié en partie basse (plan n°5, sections verticales), tandis que les panneaux le sont d'une table comprenant un filet, une bande et une large doucine. Nous avons conservé la logique de panneaux hauts et étroits, chère à la première moitié du XVI^e siècle, et avons amélioré la préhension de ces volets par l'ajout de poignées copiées sur les vantaux vitrés.



Fig. E.8. Passe-plat (côté cuisine)

Les seuls éléments disponibles pour les restituer étaient le réemploi important de couplets sur les châssis du XVI^e siècle, indiquant que ces volets étaient probablement brisés. Ce choix se justifie d'ailleurs pleinement au regard de la faible profondeur de l'embrasure intérieure. Comme les autres volets des registres supérieurs, nous les avons dotés d'un recouvrement pour conserver la même conception et avons repris leur mode de fabrication à bâti et panneau mouluré, les couplets indiquant la largeur minimum des montants. A l'instar des volets des registres supérieurs, le parement extérieur a été privilégié pour équilibrer la largeur des bâtis, mais en considérant également le fait que les volets étaient brisés. La feuille du côté des fiches devait donc être plus large pour que sa feuille jumelle se replie sur son revers et que l'ensemble s'adosse aux ébrasements de pierre sans difficulté. Il fallait aussi tenir compte de l'épaisseur du système de fermeture (verrou, soit environ 25 mm) et du fait que l'axe de rotation des volets est très éloigné des ébrasements. Pour rabattre les volets très largement, nous avons donc donné 70 mm de moins à la petite feuille. Pour leur fermeture, nous avons choisi des verrous, les tourniquets étant moins appropriés, sauf à vouloir conserver un système de fermeture sur les vantaux vitrés pour ne pas gêner le repliement des volets. Nous les avons placés au droit des traverses, comme sur les vantaux vitrés, même si cet emplacement est ici moins justifié. La préhension des volets était sans doute réduite aux boutons des verrous, l'usage de poignées étant peu approprié.

Les volets brisés des vantaux vitrés secondaires

Les seuls éléments disponibles pour les restituer étaient le réemploi important de couplets sur les châssis du XVI^e siècle, indiquant que ces volets étaient probablement brisés. Ce choix se justifie d'ailleurs pleinement au regard de la faible profondeur de l'embrasure intérieure. Comme les autres volets des registres supérieurs, nous les avons dotés d'un recouvrement pour conserver la même conception et avons repris leur mode de fabrication à bâti et panneau mouluré, les couplets indiquant la largeur minimum des montants. A l'instar des volets des registres supérieurs, le parement extérieur a été privilégié pour équilibrer la largeur des bâtis, mais en considérant également le fait que les volets étaient brisés. La feuille du côté des fiches devait donc être plus large pour que sa feuille jumelle se replie sur son revers et que l'ensemble s'adosse aux ébrasements de pierre sans difficulté. Il fallait aussi tenir compte de l'épaisseur du système de fermeture (verrou, soit environ 25 mm) et du fait que l'axe de rotation des volets est très éloigné des ébrasements. Pour rabattre les volets très largement, nous avons donc donné 70 mm de moins à la petite feuille. Pour leur fermeture, nous avons choisi des verrous, les tourniquets étant moins appropriés, sauf à vouloir conserver un système de fermeture sur les vantaux vitrés pour ne pas gêner le repliement des volets. Nous les avons placés au droit des traverses, comme sur les vantaux vitrés, même si cet emplacement est ici moins justifié. La préhension des volets était sans doute réduite aux boutons des verrous, l'usage de poignées étant peu approprié.

Fig. E.9. Traduction du *De Officiis* de Cicéron par Etienne Le Blanc (vers 1531). Détail du folio 3 (Anne de Montmorency).
Saint-Pétersbourg, Bibliothèque nationale de Russie

Les vitreries

Les traces trop partielles des anciennes vitreries mises en plomb, dont seuls les emplacements de quelques vergettes attestent l'emploi, ne permettaient pas leur restitution assurée. Nous avons donc opté pour une vitrerie losangée, dessin des plus communs à cette époque et pouvant correspondre à l'espacement des vergettes. Mais, cette proposition reste hypothétique et vise surtout à montrer l'organisation des surfaces vitrées.

Sur le vantail supérieur droit, trois hauteurs de vergettes sont bien visibles. Elles ne sont pas parallèles, mais les vitreries étaient parfois très irrégulières. Il y a pu également avoir un motif central, type rondel ou armoiries, qui aurait dévié les vergettes. Sur le gauche, on ne voit lisiblement qu'une vergette à 124 mm de la feuillure du haut. Dans le compartiment vitré intermédiaire du vantail inférieur gauche, on ne détecte pas moins de six niveaux de vergette, facilement repérables par leur entaillage dans la moulure. Cette densité est surprenante et pourrait correspondre à un remaniement de la vitrerie ou à la pose d'une deuxième génération de vitrerie. Quoi qu'il en soit, d'après les vergettes, nous avons établi un module de losange de 115 par 87 mm. Il est faible au regard des vitreries retrouvées¹², souvent tardives, mais se rapproche de celle de la maison forte de la Bonnelière à Néons-sur-Creuse, probablement du XVI^e siècle, dont les losanges faisaient 120 par 95 mm (étude n°36001). Nous avons reproduit ce module quel que soit le compartiment vitré, à l'instar des vestiges étudiés qui ne montrent guère une recherche de symétrie ou de régularité. Nous n'avons pas introduit de filets périphériques, peut-être plus adaptés aux vitreries scellées, l'iconographie contemporaine montrant plutôt une continuité de la trame géométrique (fig. E.9 et E.10). Pour ce type de composition, les vergettes étaient posées généralement avec un espace d'un losange et demi. Nous en avons donc ajouté une sur la vitrerie du haut et retiré une sur celle du milieu qui sans cela aurait été espacée seulement d'un demi losange. Sur cette dernière, la densité de vergettes laisse supposer un remaniement.

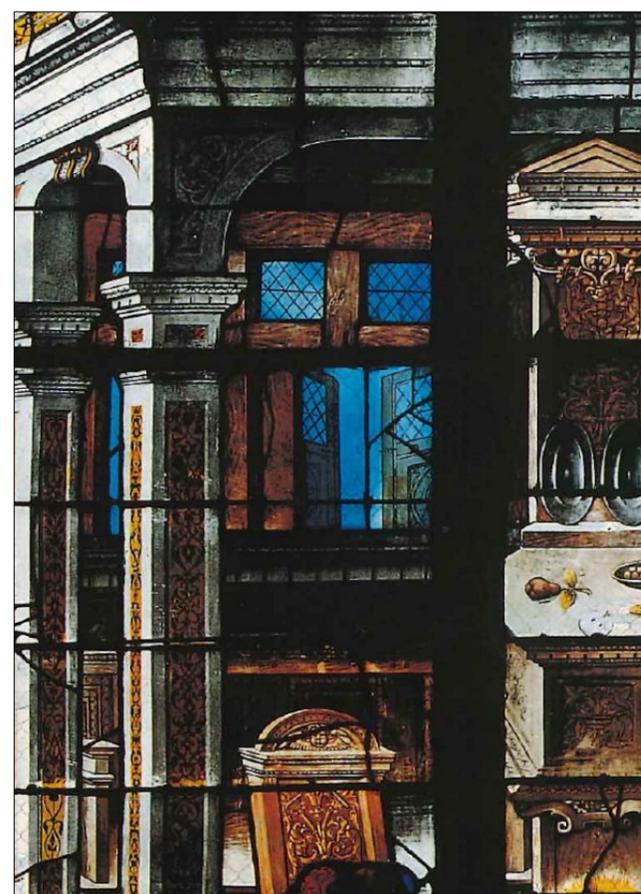


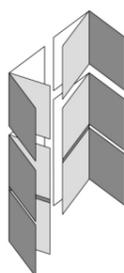
Fig. E.10. Rouen, église Saint-Patrice
Annonciation (détail), 1540

Situation



Typologie

Type 4.MM.T.6



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Edifice
- Planche n°3 : Croisée n°1
- Planche n°4 : Croisée n°2
- Planche n°5 : Croisée n°2
- Planche n°6 : Croisée n°2
- Planche n°7 : Châssis n°1 et 2
- Planche n°8 : Croisée n°3
- Planche n°9 : Croisée n°3 et 4
- Planche n°10 : Serrurerie
- Planche n°11 : Serrurerie
- Planche n°12 : Portes extérieures
- Planche n°13 : Portes intérieures n°1 et 2
- Planche n°14 : Portes intérieures n°2 et 3
- Plan n°1 : Croisée 2 / élévation intérieure (relevé)
- Plan n°2 : Croisée 2 / élévation extérieure (relevé)
- Plan n°3 : Croisée 2 / sections horizontales
- Plan n°4 : Croisée 2 / sections horizontales
- Plan n°5 : Croisée 2 / sections verticales
- Plan n°6 : Croisée 2 / serrurerie
- Plan n°7 : Croisée 2 / serrurerie
- Plan n°8 : Croisée 2 / vitrerie
- Plan n°9 : Croisée 2 / élévation intérieure (restitution)
- Plan n°10 : Croisée 2 / élévation extérieure (restitution / sans vitreries)
- Plan n°11 : Croisée 2 / élévation extérieure (restitution / avec vitreries)
- Plan n°12 : Porte 1
- Plan n°13 : Porte 2

¹² Château d'Olendon, 152 par 124 mm (étude n°14026) ; manoir de la région de Saint-Lô, 140 par 101 mm (étude n°50002) ; manoir de Chanceau à Saint-Jouin-de-Blavou, 128 par 93 mm (retrouvé dans le sol) ; château d'Aubigny, 143 par 130 mm et 140 par 120 mm (étude n°14020) ; château de Bénéhard à Chahaignes (Sarthe), hauteur 133 mm environ (relevé du CRMH).